



No 29/ Septembre 2014

Destruction obligatoire des plantes nuisibles à l'agriculture

Le règlement cantonal sur la protection des végétaux précise que la lutte contre le chardon des champs, les cirses vulgaires et laineux, ainsi que contre la folle avoine doit intervenir avant la formation des organes de reproduction, à savoir les graines dans ces cas. La lutte est obligatoire sur les terrains agricoles, viticoles, arboricoles, maraîchers, y compris les jardins d'agrément, le bord des routes, les haies et les lisières de forêts, les pâturages boisés, les voies de chemin de fer, les terrains destinés à la construction, les terrains en friche et les gravières. Elle peut s'étendre à l'entier du territoire lorsque le risque de dissémination peut facilement s'étendre aux terres agricoles.

SDIS Gros-de-Vaud

Les pompiers du Gros-de-Vaud sont en manque d'effectif. Pour pallier à cette situation, les personnes incorporées il y a moins de 5 ans dans un ancien corps de pompiers villageois ont la possibilité d'y adhérer sans passer par le recrutement (visite médicale possible) Ou alors pour les néophytes motivés, la soirée de recrutement aura lieu le jeudi 6 novembre à 19h30 à la caserne d'Echallens.

Renseignements : www.sdis-grosdevaud.ch

Permis de construire - Révision de la Loi sur l'énergie

Le règlement d'application de la loi révisée sur l'énergie est entré en vigueur le 1er août 2014. Le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la loi révisée sur l'énergie. Ce règlement entrera en vigueur en deux temps, de façon à faciliter son application par les communes et les professionnels. Les dispositions générales sont en vigueur depuis le 1er août 2014, tandis que les dispositions plus complexes entreront en vigueur six mois plus tard. www.vd.ch/themes/environnement/energie/

Cartes d'identité

Le programme NAVIG mis sur pied par le canton exige que les Communes traitent numériquement les demandes de carte d'identité (photo & signature). Ce qui implique un investissement non négligeable pour l'équipement adéquat et la formation nécessaire. Suite aux discussions avec nos communes voisines et à la proposition de la Commune Vuarrens, qui s'est équipée du matériel, d'offrir la possibilité, aux habitants des 7 autres villages impliqués dans le processus de fusion, d'établir la demande de carte d'identité au bureau leur greffe communal, la Municipalités a opté pour cette solution et vous informe que dès le **01.09.2014** toute demande relative à la carte d'identité se fera au bureau communal de Vuarrens, dont voici l'adresse ainsi que les jours et heures d'ouverture:

Place du Village no 3 (à côté de la garderie) Tél. 021 887 84 16 Email greffe@vuarrens.ch

Heures et jours d'ouverture: mardi de 8.00 à 11.30 et de 17.30 à 19.30 et le jeudi de 8.00 à 11.30.

Téléphone : 021 887 83 13
Télécopie : 021 887 83 16
Messagerie : oppens@bluewin.ch



Heures d'ouverture de la déchetterie

Dès le 3 novembre 2014, la déchetterie sera ouverte seulement les samedis de 10h00 à 13h00.

- Mercredi 29 octobre 2014 de 18h00 à 19h00
- Samedi 1er novembre 2014 de 9h00 à 10h00
- Samedi 8 novembre 2014 de 10h00 à 13h00

A louer à Oppens

- Ancienne salle de classe du collège (60m2-prix à discuter)
 - Ancien stand de tir (prix à discuter)
 - Appartement de 2 pièces de la maison de commune (Frs 730.-)
- Pour tous renseignements : Margrit Pitton au 021 887 03 00 (18h-20h)

SWISSCOM TV- Connexion VDSL

Suite à une intervention lors du dernier conseil général et aux dires de plusieurs personnes du village, la Municipalité a pris contact avec l'entreprise Swisscom concernant les problèmes de connexions. Un dossier a été ouvert le 26.08.2014 et porte le numéro de référence suivant 388445. En attendant des nouvelles, nous vous prions en cas de problèmes récurrents de contacter directement Swisscom au 0800 477 587 ou par mail:

Recensement des chiens

Conformément au règlement sur le contrôle des habitants, tout propriétaire de chien(s) doit l'annoncer au bureau communal. Cela est primordial car cette information est utile au décompte correct de la taxe communal et cantonale et, plus important, cela permettrait d'obtenir l'intervention du vétérinaire cantonal en cas d'un éventuel problèmes. Aussi, les personnes concernées ont la possibilité d'annoncer leur(s) chien(s) via un courriel à l'adresse oppens@bluewin.ch.

Révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire

Dans le cadre de la révision de la LAT exigée par la Confédération, le Canton requiert de la Municipalité qu'elle établisse un bilan de la réserve de la zone à bâtir au sein de la Commune.

www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/lat-revisee/

CONSEIL GENERAL

Séance du 18.12.2013: Présence : 20 membres sur 29 inscrits ,7 excusés et 2 absents.

ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Il n'y a pas eu de nouveaux membres lors de ces deux séances.

PREAVIS MUNICIPAL N°1- Budget 2014

Madame Laure Ravera commente le budget 2014 en développant quelques points qui demandent des commentaires et présente un tableau, établi par Madame Sonia Pitton, boursière, indiquant le montant effectif versé par notre commune pour la péréquation y compris la facture sociale : 2011-FRS 27'001.-, 2012-FRS 35'045.-, 2013-FRS 40'510, budget 2014-FRS 47'721. Le budget 2014 soumis pour approbation présente un total des charges de Frs. 719'735.- contre un total des revenus de Frs. 699'385.- prévoyant un déficit des revenus de Frs. 20'350.-Au vote le préavis n°1 est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

PREAVIS N°2 : L'eau potable-adhésion à l'association intercommunale d'amenée d'eau Echallens et environs (AIAE)

Messieurs Pascal Pitton et Jean-Pierre Messer expliquent le projet.

Les besoins actuels de la commune sont d'environ 40'000m³/an, bientôt 50'000m³/an et dans un futur proche 60'000m³/an. Ces chiffres, la mauvaise qualité des sources « Aux Bioux », la vétusté de nos installations, réservoirs et station de pompage, ainsi que les normes imposées par le SCAV (Service de la Consommation et des Affaires vétérinaires) et l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance) ont décidé la Municipalité à entreprendre un projet complet avec raccordement à un réseau de distribution d'eau potable. Avec l'aide du bureau d'ingénieurs Jaquier & Pointet nous avons fait l'inventaire des travaux à effectuer et pris contact avec deux associations d'amenée d'eau : La Menthue et l'AIAE (Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens & environs).

La variante Menthue est assez vite écartée car elle n'autorise pas d'utiliser l'eau pour l'arrosage, pompage, et goutte à goutte pour les serres, et comme les entreprises agricoles sont les plus gros consommateurs d'eau du village, se relier à la Menthue n'a pas de sens. De plus la conduite Oppens-Orzens serait à la charge de notre commune. Pour le consommateur le prix de l'eau, qui est actuellement de Fr.1.10.-, serait de Fr.1.76. pour la Menthue et de Fr.1.69 pour l'AIAE.

L'AIAE achète l'eau de notre source, finance la conduite Pailly-Oppens, s'occupe de la rénovation du réservoir et de la station de pompage. .

Le total des frais à la charge de l'AIAE est de Fr. 904'000.-, soit Fr.434'000.- de rénovation + Fr. 470'000.- de conduites.

En adhérant au réseau de l'AIAE un municipal et un délégué du Conseil d'Oppens seront donc membres du comité de l'AIAE et auront donc leur mot à dire.

L'eau de l'AIAE vient des différentes sources des différents villages voisins, avec une possibilité d'ouvrir une vanne sur le Léman. La qualité de l'eau est quasi identique. La dureté passera de 42.5 à 31.4. Notre consommation normale continuera d'être alimentée par notre source et le surplus, en cas de sécheresse ou autre, sera comblé par l'eau de l'AIAE.

Au vote le préavis n° 2 est accepté avec 19 oui , 0 non et 1 abstention.

PREAVIS N°3 : Demande d'approbation des statuts de l'Association des communes du district du Gros-de-Vaud à But Multiples et à Géométrie Variable relatifs à l'organisation de Protection Civile et de la Sécurité en général et sortie de la convention régissant l'organisation actuelle

Le projet de réorganisation de la protection civile vaudoise a débuté en 2007 sous la dénomination « projet AGILE ». Bien que ce projet ait été gelé par la cheffe du département, les régions ont été encouragées à se conformer au nouveau découpage des districts. Les 21 régions de protection civile seront ainsi ramenées à 10 correspondant géographiquement aux districts. Au vote le préavis n° 3 est accepté avec 17 oui, 0 non et 3 abstentions.

Divers et propositions:

Postulat de M. Maillefer et consorts pour étudier et mettre en œuvre des mesures de gestion du trafic transitant dans le village. Une proposition est faite de mettre en place une commission au sein des membres du conseil pour étudier la problématique de la vitesse ainsi que du trafic routier (spécialement la fréquence des poids lourds). La commission comprend : Mesdames Mercedes Vazquez et Aude Kolb et Messieurs Urs Messer-Tristan Bircher-Alexandre Maillefer-Etienne Dutoit-Frédéric Dind

Séance du 16.06.2014: Présence: 21 membres sur 29 inscrits son, 6 excusés et 2 absents.

PREAVIS MUNICIPAL N°1 : Convention de fusion entre les communes de Bercher, Essertines-sur-Yverdon, Fey, Oppens, Orzens, Pailly, Rueyres et Vuarrens

Monsieur le syndic Pascal Pitton présente l'historique du processus de fusion et commente chaque point de la convention. Nos huit communes ont décidé en 2011 de soumettre à leur Conseil respectif un préavis d'intention pour une étude de fusion. Les Conseils ayant approuvé l'idée, cinq groupes de travail intercommunaux ont alors été créés pour mener un important travail de recherches, d'inventaires et de propositions. Ces groupes représentaient près de 80 personnes issues de la population et des exécutifs. Les résultats obtenus par les groupes de travail ont été présentés en janvier et février 2014 dans les 8 communes. Le nom de la nouvelle commune y a été dévoilé.: SAUTERUZ. Le fruit du labeur des personnes qui se sont impliquées dans ce projet a permis l'élaboration d'une convention de fusion, qui a été présentée publiquement le 1er mai 2014 dans la nouvelle salle de gymnastique de Bercher. Cette séance a été l'occasion de présenter les armoiries, et la description héraldique de ces dernières, de la commune de Sauteruz :



« Coupé d'azur au mont de sinople accosté à senestre d'un plus petit du même et de sinople à la fasce ondulée d'argent surmontée de trois ponts de gueules aux arches d'or accolés au trait. »

Si la convention est acceptée par tous les Conseils, elle sera soumise au vote de l'ensemble du corps électoral des huit communes en date du 30 novembre 2014.

Au vote, la convention de fusion est acceptée par 15 oui, 3 non, 2 nul.

PREAVIS MUNICIPAL N°2- Gestion et comptes communaux de l'année 2013

Madame Laure Ravera détaille certains points du préavis. Cette année les comptes se bouclent avec un excédent de charges de Frs 57'905.73. Au vote le préavis 2 est accepté à l'unanimité.

Rapport de la commission trafic :

Le rapport de cette commission relève trois points: **1.** Une vitesse non adaptée **2.** Une surcharge de trafic poids lourds **3.** Une dégradation de l'état des routes du village Les propositions faites sont : Généraliser les priorités de droite avec marquage-Aménager la croisée à Oppens pour réduire la vitesse-Sécuriser et valoriser le centre du village et les différentes entrées-Mettre en place des rétrécissements ponctuels de la chaussée et généraliser la vitesse limitée à 30km/h. Concernant le volume du trafic il est demandé à la municipalité d'entamer des discussions avec les autres communes concernées.

Au vote le rapport de la commission « trafic » est accepté par 13 oui, 4 non, et 3 abstentions .